



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dimanche 30 juin 2021 à 19h00
Réunion en présentiel

PROCES-VERBAL

Présidence : M. René MOLLE

Clubs présents ou représentés :

550325 AVIZE GRAUVES ; 502561 CS AGEEN.502591 SC DE LA SUIPPE.542397 STADE DE REIMS.551980BETHENY
FORMATION CLUB.547311 FC BEZANNES 2050.535166 FC BIGNICOURIER .553130 FC DE BISSEUIL.508596 ASPTT
CHALONS.581227 CHALONS F C O.523846 SC COTE DES NOIRS.502574 AS CHEMINONIERE.525787FOY DE
COMPERTRIX.524506 ENT S CONNANTRE CORROY.541865 F C DE CORMICY.529566 CORMONTREUIL FC.549982
NORD CHAMPAGNE FC.549882 CERNAY BERRU LAVANNES.527034 DIZY US.524398 DOMMARTIN LETTRE.553042
EPERNAY FC.546161 EPERNAY RCC.519185 ETOGES VERT .511594 ESTERNAY US. 521648 FAGNIERS ES.547684
FAUX VESIGNEUL POGNY.502766 FISMES ARDRE VESLE.882035 POUILLONFC.541337 PRUNAY FC.654286
DELPHAM FC.553750 REIMS MURIGNY FR /PORT.581832 LA NEUVILLETTE JAMIN FC.539860 REIMS
ESPERANCE.541199 GUEUX AS.546231 EUROPORT FC.541866 HEILTZ LE MAURUPT.560318 FC LA
CHAUSSEE.532101 LE GAULT SOIGNY.549906 MAREUIL LE PORT.550192 MAGENTA OLYMPIQUE.548885 MAIRY /
MARNE.525889 MAREUIL/AY.510412 MONTMIRAIL SC.502613 MOURMELON LIVRY AS.52815 MUIZON ES .525484
OIRY US.500173 PARGNY/SAULX.553685 PIERRY MOSSY.548111 REIMS STE ANNE CHATILLON.547287 TARDENOISE
US.580730SARRY CO.541572 SERMAIZE US.553150 SEZANNE RC.500046 SEZANNE SA.529799 SILLERY FC.544161
SOMSOIS MARGERIE.590512 LISSE ST AMMAND ST UMIER.548640 ST GIBRIEN MATOUGUES.538775 ST MARTIN D
ABLOIS US.552023 ST MEMMIEFC.745499 ST MEMMIE OLYMPIQUE.554219 ARGONNE FC.525485 SOMMEPY
FC.524617 TAISSY AS.547762 TINQUEUX CHAMPAGNE FC.523983 VERNEUILLES.502652 COTE DES BLANCS.580933
SC VIENNOIS.55243 THIEBLEMONT FAREMONT.551207 VAL DE LIVRE.582230 HAUTE BORNE FC.502593 WITRY LES
REIMS ES.

QUORUM ET NOMBRE VOIX

Les 72 clubs ayant émargé totalisent un total de 350 voix sur 564. Le quorum étant atteint, tant en nombre de voix qu'en nombre de clubs présents ou représentés, conformément à l'article 12.5 des statuts du District, le Président déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte

Avant de passer à l'ordre du jour, Le Président, salue et remercie l'ensemble des Présidents et des Personnalités qui ont accepté de participer à cette Assemblée Générale. Il remercie tout particulièrement le Crédit Agricole du Nord Est, partenaire de longue date du District Marne de Football et notamment, représenté par Monsieur Frédéric ALLAUX, délégué Général de la fondation de Crédit Agricole du Nord Est et Directeur de la Communication et Christelle VAILLANT, Responsable de la communication. Il remercie tout particulièrement le prêt de l'auditorium et de l'amphi du Village by Crédit Agricole situé à BEZANNES. Il salue également la présence de Madame Aina KURIC, Députée de la 2^{ème} circonscription de la Marne et Monsieur Raphaël BLANCHARD Adjoint aux sports de la Ville de Reims et Conseiller Départemental de la Marne.

Puis le Président déclare ouverte l'assemblée Générale Extraordinaire ouverte.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Il rappelle les raisons de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire et précise les modifications statutaires conformément aux décisions prises par AG fédérale du 12 mars 2021 (annexe 1) :

- **Article. 12.5.1** – *Assemblée Générale dématérialisée et possibilité ou non de donner pouvoir à un autre club*
- **Article. 12.4** – *Répartition des compétences AG/CD en matière d'adoption et de modification des textes. L'AG donne mandat au CODIR pour les adaptations des textes réglementaires.*

Après proposition par le Président, le vote l'AGE approuve à la majorité la modification l'article 12.5.01

- Pour : 66
- Contre : 6
- Abstention : 0

Puis, il soumet au vote la modification de l'article 12.4 ; L'assemblée approuve à l'majorité la proposition.

- Pour : 66
- Contre : 6
- Abstention : 0

A l'issue, de ce vote, il déclare la clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président soumet à validation le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de 21 novembre 2020 en « dématérialisation ».

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

Le Président présente le rapport d'activité et annonce qu'il se décline de la manière suivante :

- Plan sportif et technique
- Plan administratif et de fonctionnement
- Plan financier
- Présentation des correspondants clubs
- Présentation du Club Marne

Il donne alors la parole à Kevin SURAY pour la présentation du Plan Sportif et Technique (annexe2).

Puis il présente à son tour le Plan Administratif et de fonctionnement. Il s'articule autour des quatre axes suivants :

- Recensement de tous nos documents – Objectif : rendre le fonctionnement du District plus efficace au service des clubs
- Mise à niveau du parc informatique – Objectif : Faire en sorte que les salariés et les élus disposent de matériels performants et modernes
- Externalisation du poste de comptable
- Aménagement d'un espace détente et de réception au rez-de-chaussée

Concernant le plan financier, il rappelle les aides mises en place par les instances du football :

- Versement d'une aide directe aux clubs de 10 € par licencié. Le District Marne de Football a abondé cette aide globale à hauteur de 17700 €. Les comptes des clubs ont été crédités durant l'inter-saison dernière.
- Décision de réduire les engagements dans les compétitions districales 2020/2021 de 50%. Cette décision représente la somme de 11 000 €
- Décision d'annuler les coûts d'engagement en coupes de la Marne de la saison 2020 / 2021. Cette décision représente la somme de 15 000 €
- Décision de réduire les engagements dans les compétitions districales 2021 / 2022 de 50 %. Cette décision représente la somme de 11 000 €.

Pour résumer l'allègement global pour les clubs de la Marne sera de 157 000 €, dont 54 700 € en charge directe du District de la Marne.

Enfin, il présente à l'assemblée le dispositif des représentants des clubs au CODIR du District de la Marne. Il consiste en la répartition des clubs de la Marne en sept secteurs :

- Secteur Sézanne
- Secteur Epernay
- Secteur Châlons en Champagne
- Secteur Vitry Le François
- Secteur Reims - Ouest
- Secteur Reims – Centre
- Secteur Reims – Est

A chaque secteur géographique sont rattachés deux membres du CODIR du District de la Marne.

Ils seront les relais directs entre les clubs et le CODIR (Annexe 3).

Puis il rappelle à l'Assemblée les textes modifiés par l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021 (annexe 4).

Enfin, il donne la parole à Virginie FRNCOIS pour la présentation du Club Marne dont elle est la Secrétaire Générale et dont elle précise les objectifs :

- Augmenter le nombre de licenciés du District Marne de Football en touchant un public nouveau et en récupérant des pratiquants
- Apporter une offre de pratiques adaptées aux attentes de plus en plus aléatoires, variées et éphémères d'un public de moins en moins fidèle et plus en plus rapidement lassé par les activités proposées

- Lever les freins à l'accès de la pratique du football en internalisant au sein du District la gestion administrative et financière des pratiques
- Proposer des outils facilitant l'organisation simple et une pratique sereine et flexible du football

Elle évoque les pratiques concernées (annexe 5) :

- Golf Foot
- Futsal
- Beach-soccer
- Foot à 5
- Foot Loisir
- Sport santé

Enfin, le Président donne la parole à Jean-Marc OUDIN, Trésorier, pour la présentation du budget prévisionnel 2021 / 2022.

Présentation du budget prévisionnel 2021 / 2022 par Jean-Marc OUDIN - Trésorier

Le trésorier présente le budget prévisionnel du District Marne de Football pour l'exercice 2021 / 2022.

Il précise que ce budget a la particularité d'être à la fois le premier du nouveau mandat débuté en novembre 2020 mais aussi d'être le premier de la période post COVID, comme nous l'espérons toutes et tous après deux années tronquées consécutives. Il faut en effet remonter à 2018 / 2019 pour se référer à une saison complète.

La construction de ce budget 2021 /2022 s'est heurtée à une difficulté principale : l'incertitude que la crise sanitaire actuelle fait toujours peser sur l'avenir à court terme de la pratique sportive et du football en particulier. Comme le suggèrent les experts médicaux proches du pouvoir, l'arrivée d'une quatrième vague à la rentrée, ne peut pas être totalement exclue compte tenu de la prolifération du variant delta.

Par ailleurs, le CODIR réunit le 15 mai 2021, sur proposition du groupe de travail finance, a validé le remboursement de 100 % des engagements en coupes, 50 % de ceux en championnats pour la saison 2020 / 2021 et 50 % pour la saison 2021 / 2022. Notre budget prévisionnel se devait d'en tenir compte.

Enfin, compte tenu de cette longue période d'activité plus que réduite que nous venons de vivre, nous avons retenu une hypothèse de baisse de nombre de licenciés (es), donc d'activité, de 10 % se traduisant par une baisse budgétaire équivalente. Le budget prévisionnel 2018 / 2019 s'élevait à 488 540 euros, celui-ci s'évalue à 435 580 euros.

Pour l'essentiel, cette évolution impacte donc les principaux des postes de produits avec la même ampleur :

- Les licences et mutations passent de 126 600 à 118 368,20 euros en conformité avec le prévisionnel 2021 / 2022 de la LGEF
- Les engagements en compétitions passent de 74 000 à 62 500 prenant en compte une baisse de la ligne frais postaux facturés de 62 % (- 5000 euros)
- Le montant des subventions passe de 174 655 euros à 127754 euros en raison notamment de la fin de l'agrément service civique.
- Le poste partenariat augmente de 67 % passant de 12 000 à 20 000 euros. Cette augmentation tient compte du travail efficace réalisé par Eric MODE président de la commission partenariat.

Du côté des charges :

- Les achats stockés (équipement sportifs, objets promotionnels...) passent de 24800 à 9000 euros, soit une diminution de 63.70 %. Il s'agit de prendre en compte le choix de la FFF d'augmenter fortement ses dotations en matériels vers les clubs

- Les achats non stockés (carburant, edf, eau, fournitures, récompenses...) passent de 25400 à 17400 euros, soit une baisse de 31 %.
- Les charges externes (locations, assurances, entretien, honoraires, personnel extérieur, publicité, déplacement, télécom, affranchissement) passent de 127 240 à 105 340 euros, soit une diminution de 17 % comprenant essentiellement une forte baisse de la ligne « personnel extérieur » et l'externalisation de la comptabilité qui est prise en charge par le cabinet FIDUTEC.
- La masse salariale est en baisse de 3.7 %. Cette évaluation prend en compte la création d'un poste de chargé de communication.
- Le poste fonctionnement District passent de 32500 à 24500 euros, soit une baisse de 25%. Il s'agit de prendre en compte la disparition de l'espace réparation entre autres.
- Vous consterez le poste charges exceptionnels d'un montant de 12 400 euros. Il concerne le remboursement de 50 % des engagements en championnats pour la saison 2021 / 2022.

Malgré toute la prudence qui s'est imposée à nous dans l'établissement de ce budget prévisionnel, vous constaterez qu'il laisse apparaître un déficit de 15 507 euros.

Les conséquences de la crise sanitaire et l'arrêt complet de notre activité durant ces longs mois, ont des conséquences. Tout comme les clubs marnais, Le District marne a été fortement impacté. Ce budget en tient effectivement compte et il nous faudra au moins deux années pour nous en remettre.

Enfin, dans la mesure où durant toute la saison nous n'avons fait d'appel de fonds auprès des clubs, nous avons contracté un PGE (Prêt Garanti par l'Etat) d'un mont de 78 000 euros qui a été placé et que nous n'avons pas utilisé. Il s'agissait, compte des incertitudes liées à cette crise sanitaire, de garantir pour le District une sécurité de trésorerie.

Puis, il soumet au vote le budget prévisionnel 2021 / 2022. L'assemblée approuve à la majorité la proposition :

- Pour : 68
- Contre : 4
- Abstention : 0

Pour finir, il présente le nouveau Commissaire aux Comptes du District de la Marne.

Approbation du mandat de 6 années du nouveau Commissaire aux Comptes

Jean-Marc OUDIN présente Monsieur Pascal GUIOT, Expert-comptable associé du cabinet CHD AUDITS Hauts de France dont le siège est situé rue des Moines à VILLENEUVE -SAINT-GERMAIN (02200).

Il propose à l'Assemblée d'approuver le mandat de 6 années du nouveau Commissaire aux Comptes. L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition :

- Pour : 72
- Contre : 0
- Abstention : 0

Interventions des personnalités

Le président reprend la parole et invite les personnalités présentes à intervenir :

- Madame Aina KURIC, Députée de la 2^{ème} circonscription de la Marne, Conseillère régionale
- Monsieur Raphaël BLANCHARD, Adjoint aux sports de la Ville de Reims, Conseiller départemental,
- Monsieur Hervé PAPAVERO, représentant la Ligue Grand est, Membre du CODIR de la LGEF

Clôture de l'Assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, le Président René MOLLE réitère ses remerciements à tous les participants et les Personnalités et leur souhaite une bonne continuation.

La Séance est levée à 20 heures 00

Le Secrétaire Général

Eric COLLINET



Le Président

René MOLLE



Annexe 1 – Textes proposés à l'Assemblée Générale Extraordinaire

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité Directeur ou du quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour ainsi que tous les documents s'y référant ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents.

12.5.2 Ordre du jour

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité Directeur ou du quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.
Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote sécurisé et confidentiel en ligne est mis en place.

Lors d'une AG dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre membre de club est autorisé.

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour ainsi que tous les documents s'y référant ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents.

12.5.2 Ordre du jour

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.
Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote sécurisé et confidentiel en ligne est mis en place.

Lors d'une AG dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre membre de club est autorisé.

NOUVEAU TEXTE PROPOSÉ

12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- [...] décider des emprunts excédant la gestion courante :
- adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur, et ses différents règlements ;
- statuer, sur proposition du Comité Directeur, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ;

- et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, y compris l'approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale la plus proche.

Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- [...] décider des emprunts excédant la gestion courante :
- adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur, qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :
- **Modification des Règlements de toutes les compétitions y compris les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux relégations.**
- **Modification de librairie liée à des décisions de la FFF et/ou de la LGEF et/ou du District de la Marne de football.**

- **Les règlements intérieurs des commissions**

et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, y compris l'approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale la plus proche.

• Adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur, qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :

• Modification des Règlements de toutes les compétitions y compris les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux relégations.

• Modification de librairie liée à des décisions de la FFF et/ou de la LGEF et/ou du District de la Marne de football.

- **Les règlements intérieurs des commissions**

NOUVEAU TEXTE PROPOSÉ

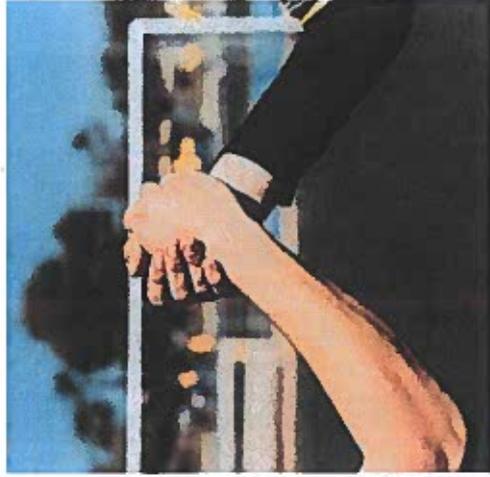
Annexe 2 – Plan Sportif et Technique (Kevin SURAY)





DISTRICT MARNE FOOTBALL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020/2021



- 1 – Développer le nombre de licenciés
- 2 – Lutter contre les incivilités
- 3 – Améliorer l'efficacité et l'efficience du District Marne
- 4 – Renforcer les liens avec nos structures amont et aval en affirmant notre position d'instance de proximité

TERRE DE FOOTBALL ET D'EFFERVESCENCES...

MERCREDI 30 JUIN 2021 / VILLAGE BY CREDIT AGRICOLE





PLAN SPORTIF

PRÉSENTÉ PAR KÉVIN SURAY

**Journée d'accueil – Septembre
2020**

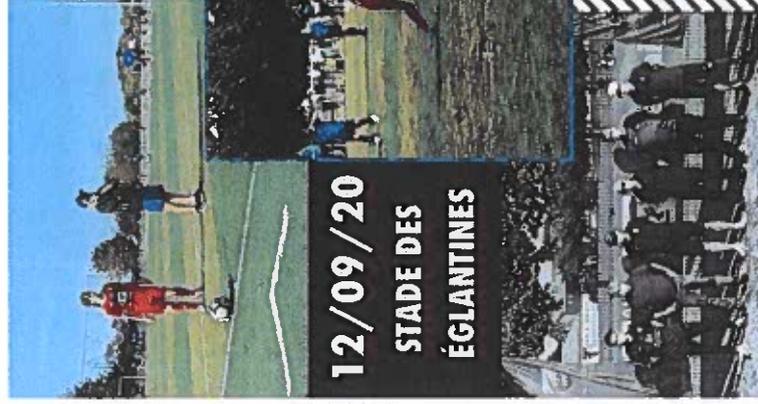
**60 clubs organisateurs (U7, U9, U11
et Féminines)**

**29 équipes spécifiques féminines
(U7F à U15F)**

131 équipes U7

158 équipes U9

99 équipes U11



**RASSEMBLEMENT
U13 ET U15 FÉMININES**

MARNE

ARDENNES



Label JEUNES et EFF (en cours)

2 clubs « LABEL JEUNES »

CORMONTREUIL F. C. 2018/2019 (Espoir)
 ENT.S. DE WITRY LES REIMS 2018/2019 (Espoir)

7 clubs « LABEL EFF »

CORMONTREUIL FC 2019-2022 (Bronze)
 EPERNAY RC 2019-2022 (Argent)
 MONTMIRAIL 2019-2022 (Bronze)
 MOURMELON LIVRY 2019-2022 (Bronze)
 REIMS NEUVILLETTE JAMIN 2019-2022 (Bronze)
 REIMS STADE 2019-2022 (Argent)
 WITRY LES REIMS 2019-2022 (Bronze)

Label JEUNES (dépôt pour cette saison)

4 Dossiers à l'étude :

U. S. FISMES ARDREVESLE (renouvellement)
 R.C. EPERNAY CHAMPAGNE (renouvellement)
 E.S. DE FAGNIERES
 WITRY F. C.



OPERATION FOOT A L'ECOLE

Projet maintenu sous condition cette saison
44 écoles inscrites soit environ 1000 enfants touchés



FOOTGOLF

Challenge Simple - + de 110 participants

Challenge Double - + de 90 participants

Challenge par équipe - + de 130 participants

Journée Club Marne « Dimanche 28 Mars » + de 70 participants
+ 50 clubs représentés / + 120 000 personnes touchées sur les RS



CHALLENGE JUIN 2021

28 compétitions (U7 à VETERANS, Féminin/Masculin,
Libre/Loisirs...)

4 dates : du 12 juin au 04 Juillet

Engagement : 450 équipes (774 en début de saison) – 58%

JEUNES à 8 - 150 équipes (200 en début de saison) – 75%

Féminines – 32 équipes (49 en début de saison) – 65%

U7/U9 - 166 équipes (289 en début de saison) – 57%

JEUNES à 11 - 49 équipes (102 en début de saison) – 48%

Loisirs – 5 équipes (12 en début de saison) – 42%

SENIORS - 48 équipes (122 en début de saison) – 39%



E-FOOT

eMarne Cup Saison 1 / 2 / 3

Inter Districts Marne/Ardennes

Draft eFoot de France

+300 participants / +65 clubs

représentés / +150 000

personnes touchées sur les RS



DETECTIONS / SELECTIONS

Garçons : U13, U15 puis U14 (à partir de Juin)

Féminines : U11 F et U15 F

7 Sections Sportives

3 Centres de Perfectionnement Gardien de But



FORMATIONS

19/09 : Module U7 à Caurel
03-10/10 : Module U11 à Sept-Saulx
17/10 : Module Animatrice à Reims Neuville/JAMIN
17/10 et 12-19/06 : Module U9 à Vertus
20/10 au 23/10 : CFFI à REIMS



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

Ligue du Football Amateur

Monsieur le Président du District de la Marne,
Monsieur René MOLLE

Autres actions
- Accueil stagiaires « Découverte »
(Collège) « Entrepise » (Université)
- Expérimentation FFF - Site Pilote
Application FAL

Paris, le 8 janvier 2021

Objet : District pilote - Outil Informatique Football Animation et Loisir

Cher Président,

Permettez-nous dans un premier temps de vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Puisse-t-elle être accompagnée de la santé, de la joie et de la réussite dont nous avons tous envie.

Afin de poursuivre son accompagnement des territoires, les services de la Fédération ont développé un outil vous permettant d'organiser de manière informatique les offres de pratique mises en place par les instances pour le football animation et le football loisir.

Voire CTD DAP est membre du Groupe de Travail « Modélisation des Pratiques » qui traite de ces sujets importants pour le développement du football.

Dans ce cadre-là et afin de donner de la continuité dans l'engagement qui est le vôtre à nous accompagner dans cet objectif, nous souhaiterions que votre District puisse devenir District Pilote et ainsi tester ce nouvel outil et nous aider à finaliser son fonctionnement en attendant un déploiement progressif au niveau du territoire national.



COMMUNICATION

- Animation sur les RS (FB, Insta)
- District Marne TV
- Diffusions d'informations diverses
- Photos/Vidéos

EN I AN :

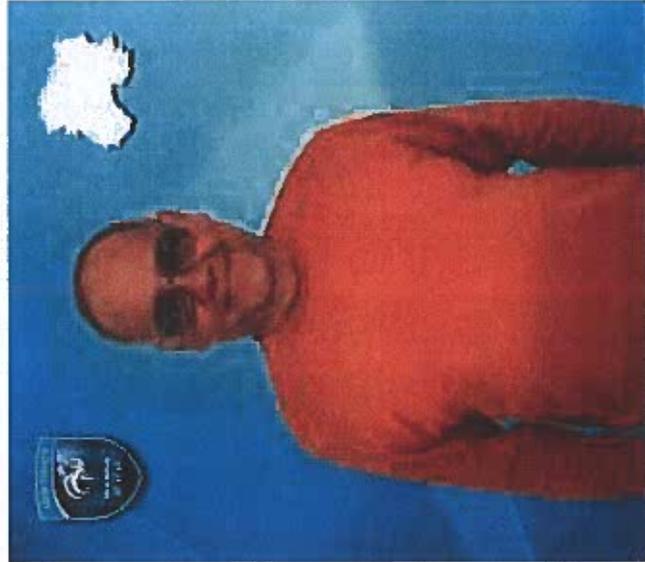
- De 2400 à **3640** mentions « j'aime » sur FB : **+52%**
- De 400 à **831** abonnés sur Instagram : **+108%**

Annexe 3 – Les correspondants de clubs au CODIR



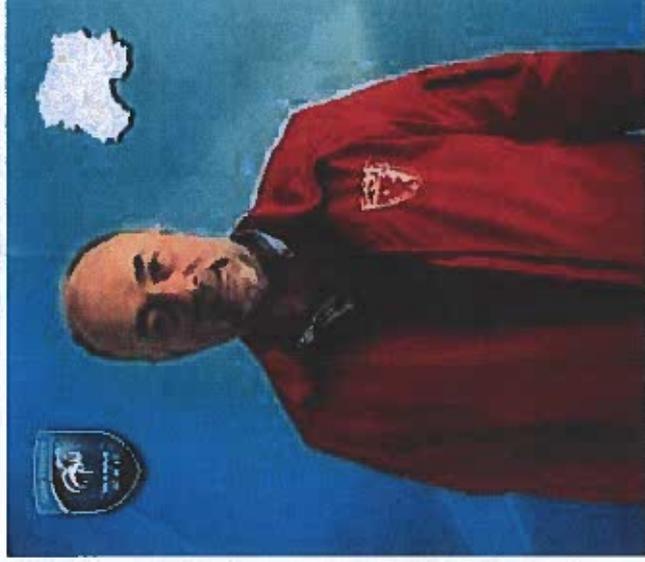
CORRESPONDANTS CLUBS

SECTEUR SÉZANNE



Eric COLLINET
Mail : eric.collinet@hotmail.fr
Tél : 07.88.37.52.46

AVIZE
COTE DES BLANC
ETOGES
CONNANTRE
FERE CHAMPENOISE
EUROPORT
DOMMARTIN LETTREE
SEZANNE PORTUGAIS
SEZANNE RC
SEZANNE SA
SEZANNE FC
ESTERNAY
LE GAULT/SOIGNY
MONTMIRAIL
COTEAUX SUD
FOYER RURAL SOUDRON
SAINTE MARTIN d'ABLOIS
SEZANNE FUTSAL
ANGLURE

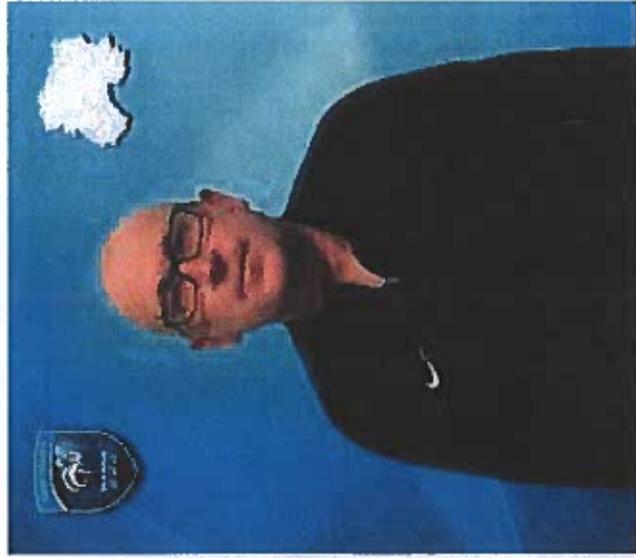


Eric VIGIER
Mail : eric.vigier@9online.fr
Tél : 06.01.81.22.40



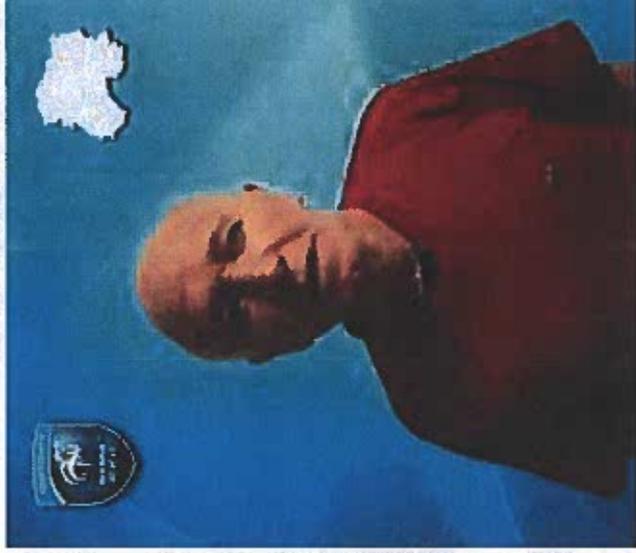
CORRESPONDANTS CLUBS

SECTEUR ÉPERNAY



Laurent MARANDEL
Mail : laurentmarandel@orange.fr
Tél : 06.27.84.92.41

COTE DES NOIRS
BISSEUIL
VAL de LIVRE
MAREUIL/AY
AY
MAGENTA
OIRY
DIZY
EPERNAY FC
EPERNAY PO
EPERNAY RCC
DAMERY
VENTEUIL
REUIL
MAREUIL Le PORT
VERNEUIL
DORMANS
TARDENOISE
C LUB MARNE

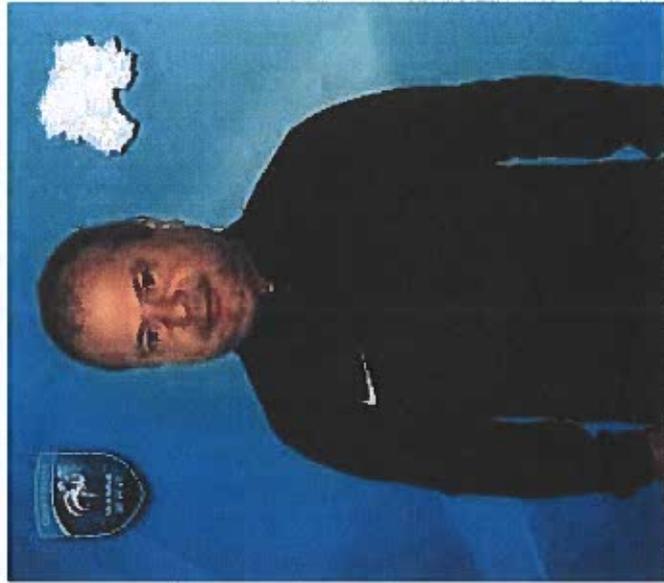


Dominique PERQUIN
Mail : dominiqueperquin51@yahoo.fr
Tél : 06.14.12.75.22



CORRESPONDANTS CLUBS

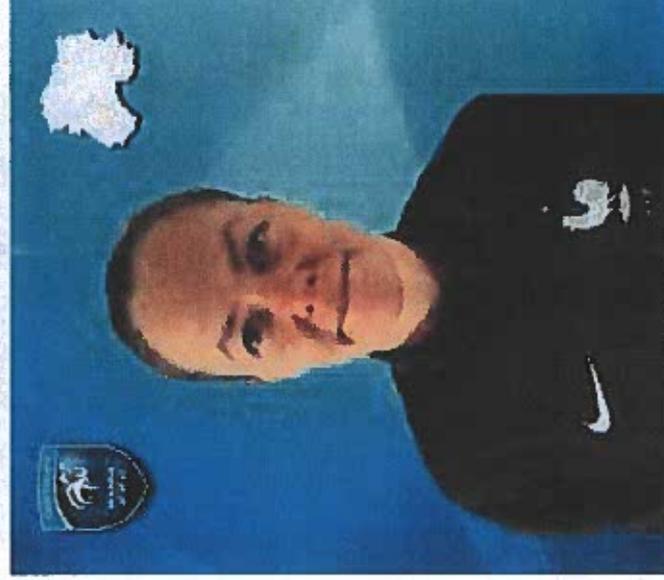
SECTEUR CHÂLONS



Jean-Marc OUDIN
Mail : jm.oudin@laposte.net

Tél : 06.75.12.88.65

ARGONNE
COURTISOLS
SOMMEPY
SUIPPES O
VIENNOIS
FAGNIERES
SAINT MEMIE FC
SAINT MEMIE O
CHALONS ASPTT
CHALONS FCO
COMPERTRIX
COURTISOLS jeunes
SAINT GIBRIEN
SAINT MARTIN/PRE
MATOUQUES(Mc Cain)
CHEMINOT CHALONS
MAIRY S/MARNE
SARRY
A. CHALONS



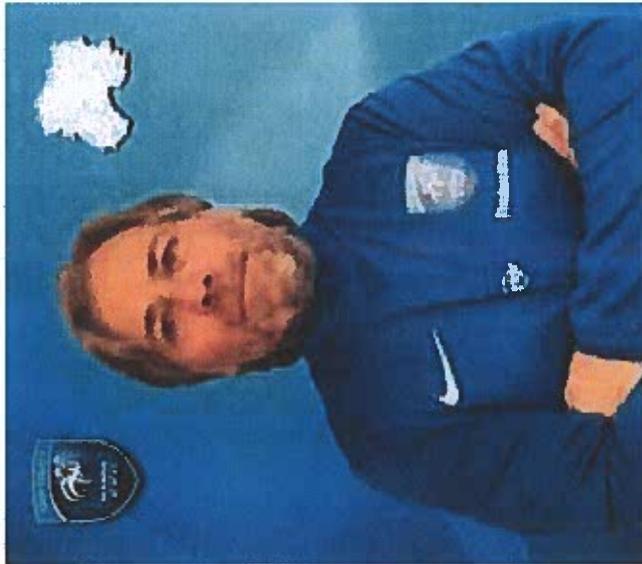
Sabrina BEN EL KHATTAB
Mail : salmoussabri@hotmail.fr

Tél : 06.64.36.98.40



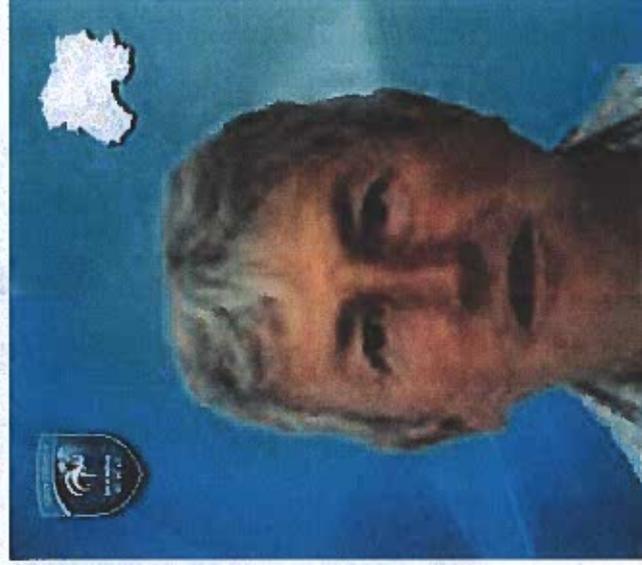
CORRESPONDANTS CLUBS

SECTEUR VITRY



Bruno DALLA LIBERA
Mail : smo.contact@yahoo.fr
Tél : 06.75.84.61.13

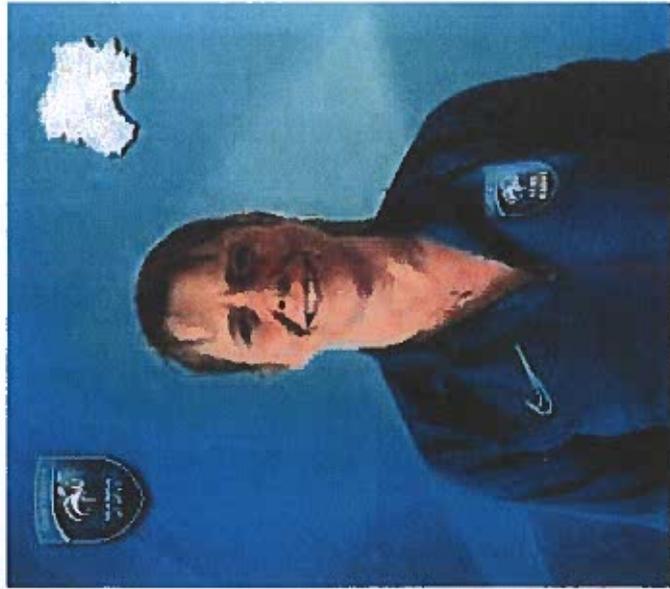
LA CHAUSSE SUR MARNE
FAUX VESIGNEUL
COUVROT
FC LISSE SAINT AMAND
VITRY FC
VITRY HAUTE BORNE
MAROLLES
THIEBLEMONT
BIGNICOURT S/MARNE
BIGNICOURT/SAULX
PARGNY/SAULX
MAURUPT le MONTOIS
CHEMINON
HEILTZ/MAURUPT
SERMAIZE
CHATELRAOULD
SOMSOIS/MARGERIE



Gilles MOREAU
Mail : mgillesmo@orange.fr
Tél : 06.51.26.65.10

CORRESPONDANTS CLUBS

SECTEUR REIMS-OUEST



Delphine AUBIN
Mail : dauphin1911@hotmail.fr
Tél : 06.29.83.10.07

VALLEE de la SUIPPE
BOUVANCOURT HERMONVILLE
NORD CHAMPAGNE
US FISMES
MUIZON
CORMICY
OLYMPIC FC
GUEUX
ARDEN 51 FC
SACY
TINQUEUX FC
ANCIENS TINQUEUX
AQUATINTIEN
FC FISMES
POUILLION
LES MESNEUX

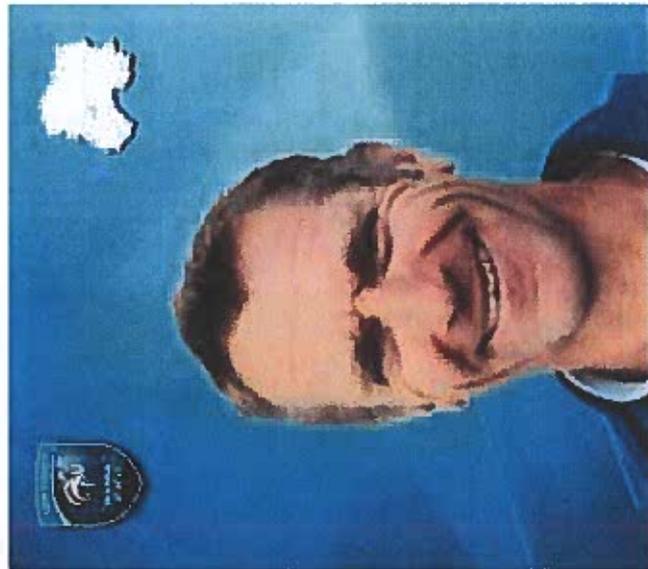


Pascal ROTON
Mail : pascal.roton@free.fr
Tél : 06.37.48.63.22



CORRESPONDANTS CLUBS

SECTEUR REIMS-CENTRE



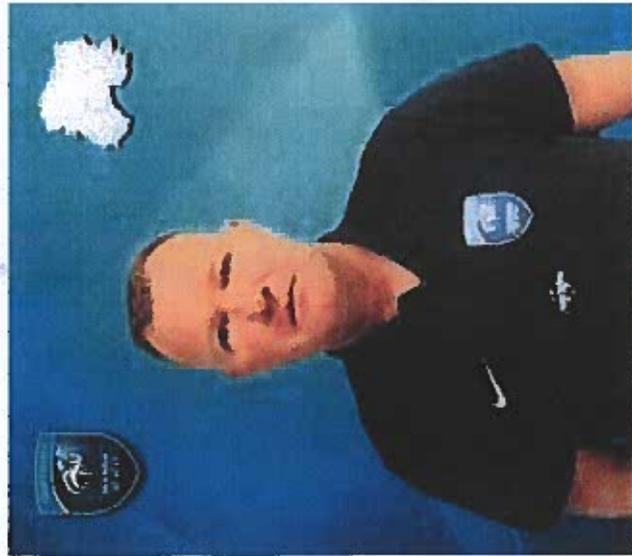
Laurent ROGIER
Mail : laurent.rgr2@orange.fr
Tél : 06.40.75.85.10

RS ESPERANCE
REIMS STE ANNE
REIMS CHRISO
REIMS MURIGNY
RS SIRES
REIMS ATHLETIC
REIMS GPR
REIMS NEUVILLETTE
REIMS CELTIC
REIMS CHEMIN VERT
STADE DE REIMS
RS WILSON
RS METROPOLE
TUR
DELPHARM FC
JEUNE CONSACRE
FIVE REIMS ACADEMY

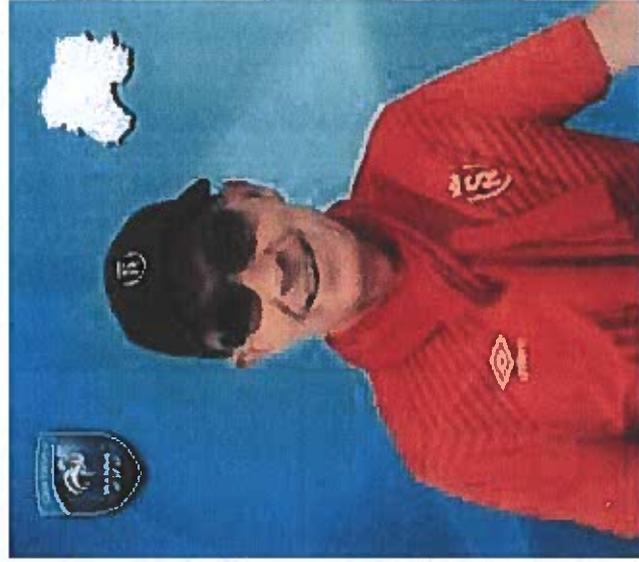
CORRESPONDANTS CLUBS

SECTEUR REIMS-EST

BETHENY
TAISSY
WITRY les REIMS
SEPT-SAULX
SILLERY
ST BRICE COURCELLES
BEZANNES
CAILLOT
FC NEC
PRUNAY
ARMENIENS CHAMPENOIS
ENTENTE REMOISE
CERNAY/BERRU/ LAVANNES
CORMONTREUIL
MOURMELON
PONTFAVERGER
BETHENIVILLE



Bertrand GAUDRILLER
Mail : gaudriller.bertrand@gmail.com
Tél : 06.88.87.93.32



Philippe LABBE
Mail : philippe.labbe26@wanadoo.fr
Tél : 06.13.04.35.79

Annexe 4 – Modification des textes fédéraux et Règlement intérieur des commissions du District de la Marne



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 30 Juin 2021

POUR INFORMATION

TEXTES VOTES PAR L'ASSEMBLEE FEDERALE DU 12 MARS 2021

Statuts de la FFF

- Art. 10 – Assemblée Fédérale dématérialisée
-

Statuts-types des Ligues et des Districts

- *Art. 12.5.1 – Assemblée Générale dématérialisée et possibilité ou non de donner pouvoir à un autre club*
- *Art. 12.4 – Répartition des compétences AG / CD en matière d'adoption et de modification des textes*
L'AG délègue au CODIR pouvoir de modifier les textes réglementaires

Divers textes (Statuts FFF, Règlements Généraux, Règlement Disciplinaire, Statut de l'Arbitrage)

- Intégration de certains principes du Code Ethique de la FIFA

- Art 204 Atteinte à la morale sportive et comportement raciste
- Art 38 statut de l'arbitrage : sanction d'ordre disciplinaire

Règlements généraux de la FFF

- Art. 23 et 36 – Objet et nom du club concerne nouveau club ou changement de nom
- Art. 39 bis et 39 ter – Refonte des notions d'entente et de groupement
- Art. 59 à 61 – Création d'une licence volontaire
- Art. 70 et 73 – Nouveau régime relatif au certificat médical du mineur autre définition d'un certificat médical de jeune ou majeur
- Art. 71 – Appareil chirurgical et acuité visuelle précision sur le port d'un appareil
- Art. 106 et 110 – Nouveaux cas dérogatoires en matière de transfert d'international des mineurs et délai de transmission du C.I.T.
- Art. 117 – Dispense du cachet mutation
- Art. 125 – Lutte contre le dopage
- Art. 139 bis – Dématérialisation des licences et Ligues d'Outre-mer
- Art. 155.2 – Mixité des équipes toujours la possibilité de jouer dans épreuves masculines
- Art. 184 – Auditions par visioconférence suppression de l'avis écrit des parties convoquées.

- Art. 226 – Modalités de purge avec les autres équipes du club

Règlement disciplinaire / Barème disciplinaire

- Art. 2.2 et 4.5 du Règlement – Tentative d'infraction / modalités d'exécution
- Art. 1 du Barème – Avertissement reçu pendant la séance des tirs aux buts



DISTRICT MARNE DE FOOTBALL

Règlement intérieur des Commissions

ARTICLE 1^{er} : FORMATION

Le Comité Directeur du district Marne de Football désigne chaque saison, à l'exception de la Commission de Discipline de 1^{ère} et 2^{ème} instances nommées pour 4 ans, au titre de chaque commission un responsable chargé de former la même commission au titre de la saison suivante. Ce dernier proposera une liste composée de personnes choisies ou qui auront fait acte de candidatures, lesquelles devront être majeures et jouir de leurs droits civiques et politiques.

Le Comité Directeur arrêtera la liste définitive des membres de commissions qui prendront leurs fonctions à compter du 1^{er} Juillet. Si une commission est créée après le 1^{er} Juillet, elle prend ses fonctions après l'approbation du Comité Directeur.

La composition de la commission de discipline est validée par le premier Comité Directeur qui suit l'Assemblée Générale électorale.

ARTICLE 2 : COMPOSITION

Chaque commission est composée au maximum de dix (10) membres, excepté la Commission du Statut de l'Arbitrage qui est statutaire. Le nombre des membres peut être revu, augmenté ou diminué, selon décision prise par le Comité Directeur.

ARTICLE 3 : BUREAU

Le Comité directeur :

- en application du statut de l'Arbitrage nomme le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage sur proposition de ses membres
- se réserve le droit de nommer comme Président de Commission un des membres du Comité Directeur ou un membre de la commission concernée, à défaut chaque commission forme elle-même son bureau, qui comprend: un Président, un Vice-Président, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

L'élection du bureau se fait à bulletin secret, lors de la première séance de la saison sportive, sous le contrôle du doyen d'âge de la commission qui dirigera le vote après avoir recueilli les candidatures. En cas de pluralité de candidatures, les intéressés, pour être élus, devront obtenir :

- au premier tour de scrutin, la majorité absolue
- au deuxième tour de scrutin, la majorité relative

En cas de partage des voix, le candidat le plus âgé sera élu.

Les membres des Commissions sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.



Toute méconnaissance des règles précitées constitue un motif d'exclusion du membre concerné de la Commission concernée.

ARTICLE 4 : BENEVOLAT

Toutes les fonctions des membres de Commissions sont gratuites, seuls les frais de déplacement peuvent faire l'objet soit de remboursements ou de délivrance d'attestations annuelles délivrées par les services administratifs du District à faire valoir au service des Impôts selon le choix effectué par les intéressés.

ARTICLE 5 : REMPLACEMENT

En cas de démission, de décès ou d'abandon de poste pour tout motif, d'un membre d'une commission, le Comité Directeur en cours de saison, désignera un nouveau titulaire.

En cas de décès ou de démission d'un membre du Bureau, il sera remplacé dans ses fonctions jusqu'à la fin de la saison en cours :

- Pour le Président, par son Vice-Président
- Pour le Vice-Président ou le Secrétaire, par un autre membre élu, conformément à l'article 3.

ARTICLE 6 : REUNIONS

Les membres des commissions sont convoqués par le Président ou le Vice-Président en cas d'empêchement de ce dernier. Les réunions se déroulent au siège du District Marne, ou dans un autre lieu, après accord du Président ou du Directeur du District.

On distingue les réunions régulières, se tenant de façon hebdomadaire ou mensuelle à jour fixe, et les autres tributaires des événements. Pour ces dernières, le Président de la commission devra s'assurer de la disponibilité des locaux en prenant contact avec le Secrétaire Général du District au moins une semaine à l'avance.

En cas d'urgence, le Président de la commission fait convoquer une commission restreinte pour prendre toutes les décisions nécessaires, mais la présence de 3 membres est indispensable pour valider une décision.

Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales, le président de la Commission, peut décider que la réunion se déroule sous forme de conférence audiovisuelle, pourvu qu'il soit recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats. Pour une comparution sous forme de conférence audiovisuelle, il faut avoir au préalable, le consentement écrit de l'assujéti. La présence d'au moins 3 membres est indispensable pour valider une décision.

ARTICLE 7 : ABSENCES

Tout membre d'une commission absent pendant 3 séances consécutives, sans raison valablement acceptée, sera considéré comme démissionnaire. Le Comité Directeur en sera immédiatement informé et pourvoira au remplacement comme il est prévu à l'article 5.

ARTICLE 8 : PRESIDENCE DES REUNIONS

Les réunions de commission sont dirigées par le Président ou le Vice-Président. En l'absence de ces derniers, la direction de la séance est assurée par le membre le plus âgé.

ARTICLE 9 : DECISIONS DE LA COMMISSION



Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents, à l'exclusion de toute autre personne.

Chaque membre a droit à une voix, et ne peut, en cas d'absence, se faire représenter par un autre membre. En cas d'égalité des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

ARTICLE 10 : DEONTOLOGIE

Les membres de la Commission de discipline sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute méconnaissance des règles précitées constitue un motif d'exclusion du membre concerné de la Commission concernée.

ARTICLE 11 : INCIDENTS

Au cours des débats qui sont placés sous sa direction, le Président sera juge des incidents et pourra prononcer des rappels à l'ordre, suspendre ou lever la séance si les circonstances l'exigent. Toute résolution prise au cours d'une suspension ou après la levée de séance, est nulle de plein droit.

ARTICLE 12 : ORDRE DU JOUR – PROCES VERBAL DES REUNIONS

Chaque séance de commission commence :

- Par l'approbation du P.V. précédent.
- Toutes observations, modifications à un P.V. doivent être consignés dans celui de la séance suivante.
- Le P.V. de la séance en cours est rédigé par le secrétaire. Sa publication doit recevoir l'aval du Président ou du Secrétaire Général (sauf Commission de Discipline). Les P.V. doivent être signés par le Secrétaire et le Président de la Commission.
- Pour la commission de Discipline : elle délibère le même jour, et notifie les décisions le plus rapidement possible. Sa publication ne doit pas recevoir l'aval d'une autre personne extérieur à la Commission.

ARTICLE 13 : FRAIS ET BUDGET DES COMMISSIONS

Les frais de tout ordre nécessités par le fonctionnement des commissions sont pris en charge par le District dans le cadre du budget établi pour la saison, par la Commission des Finances. En tout état de cause, ne sont prises en charges que les dépenses faisant l'objet d'une convocation, d'un ordre écrit ou d'une justification signée par le Président de la commission.

ARTICLE 14 : LICENCE

Les membres de commissions non licenciés dans un club, doivent obligatoirement souscrire une licence, de la saison en cours, auprès du District. Cette licence sera délivrée contre paiement d'un montant fixé annuellement par le Comité Directeur.

ARTICLE 15 : CARTE D'OFFICIEL

Les membres des commissions reçoivent une carte, renouvelable chaque saison, attestant leur qualité.

Le titulaire de cette carte a droit à l'accès gratuit aux stades sur le territoire de la Ligue du Grand Est aux emplacements réservés aux porteurs de cartes dans la mesure des places disponibles.

ARTICLE 16 : APPEL

Toutes les décisions prises par les commissions jugeant en 1^{ère} instance sont, dans la limite des textes réglementaires en vigueur, susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel jugeant en 2^{ème} instance. Un droit d'appel est fixé chaque saison par le Comité Directeur.

ARTICLE 17 : CAS NON PREVUS



Tous les cas non prévus au présent règlement, seront étudiés par chaque commission pour être soumis à l'approbation du Comité Directeur, après avis de la Commission des Statuts et Règlements.

ARTICLE 18 : EVOCATION

Le Comité Directeur du District a la possibilité de remettre en cause une décision de Commission en utilisant la procédure édictée par les articles 198 et 199 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Comité Directeur a la possibilité, d'évoquer, dans le délai de deux mois à dater de leur notification, les décisions rendues par ses Commissions, sauf en matière disciplinaire. L'évocation ne peut toutefois avoir pour effet de remettre en cause un résultat homologué. Article - 199 des R.G.

- 1- Pour éventuellement les réformer, dès lors qu'il les jugerait contraires à l'intérêt supérieur du football ou aux statuts et règlements, le Comité Directeur peut se saisir de toutes décisions sauf en matière disciplinaire.
- 2- A peine de nullité, la demande d'évocation devra être revêtue de la signature d'au moins six membres du Comité Directeur.
- 3- Cette demande doit être adressée au Secrétariat du Comité Directeur dans un délai maximum de dix jours, suivant la date de notification ou de publication de la décision définitive contestée.
- 4- Si le Comité Directeur se saisit lui-même, le délai est porté à un mois.
- 5- La procédure est exclusivement écrite, tout intéressé pouvant faire valoir par écrit son argumentation qui est soumise à l'examen du Comité Directeur.

Règlement approuvé par le Comité Directeur du district Marne de Football, le 15 mai 2021

Annexe 5 – Le Club Marne



CLUB MARNE

LES MEMBRES

Président :

Bertrand GAUDRILLER

Vice- Président :

Thibaut BLACHON

Secrétaire :

Virginie FRANCOIS

Secrétaire adjoint :

Éric COLLINET

Trésorier :

Jean-Marc OUDIN

Trésorier adjoint :

Éric VIGIER

Autres membres :

Delphine AUBIN

Maxime AVELANGE

Ludovic GAUDET

Laurent VAICHERE

TERRE DE FOOTBALL ET D'EFFERVESCENCES...

MERCREDI 30 JUIN 2021 / VILLAGE BY CREDIT AGRICOLE





CLUB MARNE

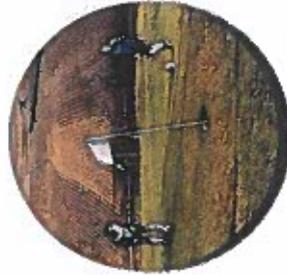
LES OBJECTIFS

- **Augmenter le nombre de licenciés** du District Marne de Football en touchant un public nouveau et en récupérant des pratiquants
- **Apporter une offre de pratiques adaptées** aux attentes de plus en plus aléatoires, variées et éphémères d'un public de moins en moins fidèle et plus en plus rapidement lassé par les activités proposées
- **Lever les freins à l'accès de la pratique du football** en internalisant au sein du District la gestion administrative et financière des pratiques
- **Proposer des outils facilitant l'organisation** simple et une pratique sereine et flexible du football



CLUB MARNE

LES PRATIQUES



FOOTGOLF



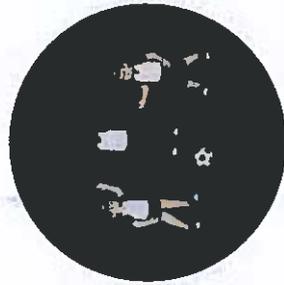
FUTSAL



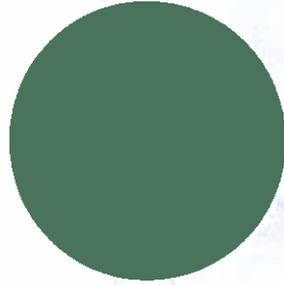
BEACH-SOCCER



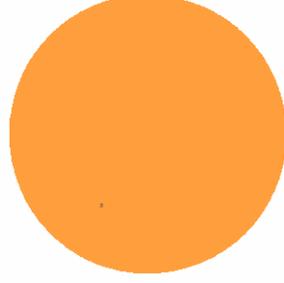
FOOT À 5



FOOT LOISIR



SPORT SANTÉ



AUTRES PRATIQUES



CLUB MARNE

LES FINALITÉS



Renforcer le District Marne de Football dans son rôle d'acteur dans la pratique de notre sport et ses variantes



Reconquérir les territoires, les publics et les pratiques délaissés



Encourager les clubs à s'approprier les nouvelles attentes des pratiquants hors club



Initier et développer une pratique de notre sport et de ses variantes

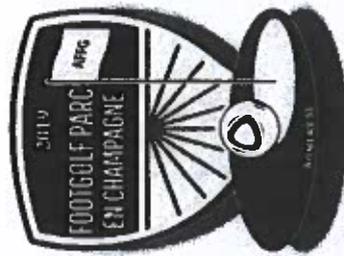


Faciliter le retour ou la venue en club des pratiquants dits « sauvages »



CLUB MARNE

NOS PARTENAIRES



**FOOTGOLF PARC EN
CHAMPAGNE DE
ROMERY**



LE FIVE REIMS

Annexe 6 – Le budget prévisionnel 2020 / 2021



BUDGET PREVISIONNEL - SAISON 2021/2022

DEPENSES

ACHATS STOCKES	
DOCUMENTS FFF	1 000,00 €
BILLETS STADE	
OBJETS PROMOTIONNELS	1 500,00 €
EQUIPEMENT SPORTIF	6 000,00 €
LICENCES DISTRICT	500,00 €
VARIATION DE STOCK	- €
TOTAL	9 000,00 €

ACHATS NON STOCKES	
CARBURANT	3 500,00 €
EDF - GDF	8 000,00 €
EAU	1 000,00 €
FOURNITURES IMPRESSIONS	100,00 €
FOURNITURE DE BUREAU	2 200,00 €
FOURNITURES CONSOMMABLES ET ENTRETIEN	1 000,00 €
PHARMACIE	150,00 €
RECOMPENSES (coupes-médailles)	2 000,00 €
TOTAL	17 950,00 €

CHARGES EXTERNES	
LOCATION VEHICULE DISTRICT	6 840,00 €
LOCATION TERRAINS	1 000,00 €
LOCATIONS MOBILIERES	2 000,00 €
ENTRETIEN AMENAGEMENT REPARATIONS	8 500,00 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 800,00 €
ASSURANCE VEHICULE + FRAIS	1 800,00 €
ASSURANCE LOCAUX	1 000,00 €
STAGES PERSONNEL	500,00 €
HONORAIRES CAC et COMPTABLE	16 000,00 €
HONORAIRES GESTIONNAIRE DE PAIE	2 500,00 €
PERSONNEL EXTERIEUR DETACHE	4 000,00 €
PUBLICITE - RELATIONS PUBLIQUES	1 500,00 €
DEPLT COMITE DIRECTEUR + PERMANENTS	5 000,00 €
DEPLT COMMISSIONS	12 000,00 €
DELEGUES + DEPLT INCIVILITES	2 500,00 €
DEPLT CDFA	800,00 €
DELT JEUNES ARBITRES (AIDE CLUBS) - CONTROLES	18 000,00 €
MISSIONS RECEPTIONS	6 000,00 €
AFFRANCHISSEMENTS	4 000,00 €
TELEPHONE + internet	9 000,00 €
SERVICES BANCAIRES	600,00 €
TOTAL	105 340,00 €

RECETTES

VENTES	
VENTE DE DOCUMENTS	600,00 €
BILLETS F.F.F. STADE	
OBJETS PROMOTIONNELS	500,00 €
PRODUIT DE LICENCES - CHANGEMENTS CLUBS	117 268,20 €
TOTAL	118 368,20 €

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	
FACTURATION CLUBS - SERVICES CIVIQUES	
FRAIS POSTAUX FACTURES	3 000,00 €
ENGAGEMENTS EQUIPES DISTRICT	36 500,00 €
COTISATIONS DISTRICT	23 000,00 €
TOTAL	62 500,00 €

RECETTES AMENDES	
AMENDES + SANCTIONS DISCIPLINAIRES	55 800,00 €
FRAIS DOSSIER ADMINISTRATIFS	13 500,00 €
FORFAITS	7 200,00 €
NON-REPRESENTATION ASSEMBLEES	2 250,00 €
INFRACTION STATUT D'ARBITRAGE	2 250,00 €
ABSENCE RESULTAT INTERNET	450,00 €
TOTAL	81 450,00 €

SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	
CONTRAT OBJECTIFS F.F.F. (hors sections sp.)	28 733,00 €
CONTRAT OBJECTIFS F.F.F. (sections sportives)	9 090,00 €
PARTICIPATION F.F.F. - PREFORMATION	8 625,85 €
PARTICIPATION F.F.F. - CDFA	20 000,00 €
BONS FORMATION F.F.F.	
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	31 806,00 €
SUBVENTION C.U.I. C.E.C.	
SUBVENTION ANS. Actions	14 500,00 €
SUBVENTION ANS. Emploi	15 000,00 €
SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	
SUBVENTION CONTRAT PROFESIONNALISATION	€
TOTAL	127 754,85 €

DEPENSES

IMPÔTS ET TAXES	7 000,00 €
-----------------	------------

REMUNERATION PERSONNEL	165 000,00 €
ORGANISMES SOCIAUX	66 800,00 €
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 700,00 €

DOTATION PROVISION RETRAITES	1 800,00 €
DOTATION PROVISION CREANCES DOUTEUSES	4 000,00 €
DOTATION AMORTISSEMENT PROVISION	32 500,00 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

MANIFESTATIONS DISTRICT	7 500,00 €
COTISATIONS - DONNS	1 000,00 €
CREANCES IRRECOUVRABLES	3 000,00 €
TOTAL	11 500,00 €

CHARGES FINANCIERES

INTERÊTS EMPRUNT	- €
FRAIS TENUE DE COMPTE	500,00 €
TOTAL	500,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 490,00 €
-------------------------	-------------

BENEFICE	- €
----------	-----

TOTAL GENERAL	435 580,00 €
----------------------	---------------------

RECETTES**RÉCETTES MANIFESTATION**

PARTENARIAT MANIFESTATION DISTRICT	20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

AUTRES PRODUITS

INSCRIPTIONS FORMATIONS	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €

PRODUITS FINANCIERES

INTERÊTS COMPTES BANCAIRES	1 000,00 €
REVENUS VALEURS MOBILIERES	4 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €

PRODUITS EXECPTIONNELS	
TRANSFERT DE CHARGES	
SUBV. INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT	

DEFICIT	15 506,95 €
---------	-------------

TOTAL GENERAL	435 580,00 €
----------------------	---------------------